



Bail d'habitation : qu'est-ce qu'un commandement de payer ?

Fiche pratique publié le 15/06/2016, vu 1091 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

L'envoi d'un commandement de payer constitue la première étape de la mise en oeuvre d'une clause résolutoire ou d'une procédure de résiliation judiciaire du bail.

1) A qui le commandement de payer doit-il être délivré ?

Le commandement de payer doit être délivré :

- au locataire ;
- et, à la [caution](#).

?

2) De quel délai dispose le locataire pour régler ses dettes ?

Le locataire dispose de deux mois pour régler les loyers dus (limités à 5 ans). Il a la possibilité de demander des [délais de paiement](#) au tribunal d'instance pouvant aller jusqu'à deux ans.

Si le locataire ne réagit pas, le bailleur peut saisir le juge pour obtenir la [résiliation du bail](#).

Plus de précisions : http://www.assistant-juridique.fr/commandement_payer_habitation.jsp